



N° C-24-04/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 avril 2024
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNaises

Date de convocation des délégués : 02/04/2024

Conseillers en exercice : 116

Présents : 72

Absents : 44

Dont Représentés : 9

Ayant voté pour : 80

Ayant voté contre :

Abstentions : 1

Ne prenant pas part au vote :

OBJET :

**Procédure de modification du PLU de
Signy-l'Abbaye : Définition des
modalités de mise à disposition du
dossier et délégation au Bureau
communautaire de la prise de décision
relative à la réalisation ou non d'une
Evaluation Environnementale**

Délibération

A la majorité

Publié le : 18/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le **Jeu**di 11 avril 2024,

Légalement convoqué le 02/04/2024, le **Conseil de Communauté** de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni à la salle polyvalente de Boulzicourt sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT, M. BELLOY Christian ayant été nommé secrétaire.

SECTEUR D'ATTIGNY :

Présents : HENRIET Chantal ; HABERT Hugues ; FONTAINE Xavier ; ROGER Jean – Marc ; GUERIN Jean-Luc ; DETREZ Pascal ; KUBIAK Marie-France ;

Excusés : PAYER Emmanuel (**Pouvoir à** Pascal DETREZ) ; DECLOUX Guy ; FRANKART Jean ;

Absents : PATE Cédric ; BOURGEOIS Noël ; MOREAU Rachida ; MORLET Guy ; LIEGEART Philippe ; MASSET Michaël ;

SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE :

Présents : MAUROY Pascal ; VALET Jean-Pierre ; RENARD Claude ; BILLEBAUT Cédric ; LOIZON Brigitte ; THOMAS Daniel ; DEGLAIRE Jean – Marc ; BAELDEN Franciane ; BARROIS Jean ; POIRET Nicolas ; PELTIER Josette ;

Excusés : ETIENNE Teddy ;

Absents : LE CORRE Bernard ; SEREIN Aude ; COLINET Vincent ;

SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN :

Présents : MALCORPS Joseph ; LANEAU Philippe ; SAMYN Philippe ; LABART Bernard (suppléant FRAILLICOURT) ; DUANT Gilles ; MALHERBE René ; BREDY Yves ; LABIE Serge ; PAMPAGNIN Philippe ; BAUDRILLARD Daniel ; BOULIERE Dominique ;

Excusés : MANCEAUX Marinette (**Pouvoir à** René MALHERBE) ; LACAILLE Raphaël (**Pouvoir à** Yves BREDY) ; RACAPE Marie-Véronique (**Pouvoir à** Mélanie LESIEUR) ;

Absents : MASSEAU Alain ; DOUTE Jean Pierre ;

SECTEUR DE NOVION PORCIEN :

Présents : CARIER Benoît ; VILLET Odile ; BOUCHAT Jean-François ; MONCEAU Luc ; PORTIER Bernard ; LAMORLETTE Alain ; GUERY Christophe ; UNREINER Stéphane ; LANTENOIS Philippe ; BEAUMALE Bernard ; CANAT Marion ; AVRIL François-Pierre ; BEGAUD Didier ; DELBEE Christophe (suppléant Villers le Tourneur) ;

Excusés : MARCHAND Nadine (**Pouvoir à** Philippe LANTENOIS) ; VALENTIN André ; BOCQUILLON Arnaud ; JEANNELLE Maurice (**Pouvoir à** BEAUMALE Bernard) ;

Absents : LAMBERT Olivier ; HUBERT Brice ; DERVAUX Sébastien ; LECOMTE Bruno ; THIEBAULT Daniel ; LOPEZ Jérôme ; MAUROY Josiane ; LAMOUREUX Matthieu ;

SECTEUR D'OMONT :

Présents : CHOPIN Régis (suppléant BAALONS) ; TEMPLIER Nadine ; OUDART Anne ; DELCOURT Éric ; HUSSON Thierry ; OUDART Jean-Marie ; PETRE Jean-Luc ; PEROTIN Monique ; MERCIER Thierry ;

Excusés : HENON Aurélien ; BAUDART Emmanuel (**Pouvoir à** Jean-Marie OUDART) ; BARBE Marie-France (**Pouvoir à** MERCIER Thierry) ;

Absents : BERTRAND Vincent ; IACONELLI Vincent ;

SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE :

Présents : BLAIMONT Bernard ; LOMBARD Janick ; PECHERAL Marie-France ; MERCIER Mickaël ; BOS Romain ; VINCENT Jacques ; DOSIERE Jean-Paul ; LESIEUR Mélanie ; RENEUX Bernard ; MARTEAUX Jean-François ; PECHEUX Patrick ;

Excusés : DUQUENOIS Christelle (**Pouvoir à** Jean-Paul DOSIERE) ; COLAS Daniel ; DEMELY Justin ; BEURET Julien ;

Absents : BOUQUET Michel ; JUSTINE François ; GARCIA François ; JEUNIEUX Sophie ;

SECTEUR DE TOURTERON

Présents : VALANCE Goéry ; PIERRE Dominique ; MATHY Stéphanie ; WARZEE Thierry ; SAUCE Jean-Luc ; MAIRIEN Bernard ; BELLOY Christian ; DELETANG Benoît ; CLAUDE Michel ;

Absents : BAUMEL Marie ;

INVITES :

Excusés : TOURY Stéphanie (Conseillère aux décideurs locaux de la DDFIP) ; GIVERNAUD Fabienne (Responsable du service de gestion comptable de Rethel)

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu la délibération n°C-12-07/20-1 du Conseil du 16 juillet 2020 relative à l'élection du Président,*
- *Vu la délibération n° C 26-07/20 du Conseil de Communauté relatif aux délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,*
- *Vu les statuts de la Communauté de Communes définis par arrêté préfectoral n°2022/10 du 24/02/2022,*

Le président expose,

Par arrêté n° 2024-A-1.5/020 du 13 mars 2024, le Président de la Communauté de Communes a prescrit l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU de Signy-l'Abbaye, dans le respect de l'article L.153-37 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à permettre la réoccupation complète du site existant des anciens haras départementaux, route de Thin.

Si cette procédure ne donne pas lieu à l'organisation d'une enquête publique avec l'assistance d'un commissaire-enquêteur, il n'en demeure pas moins que le code de l'urbanisme prévoit une mise à disposition du dossier auprès du public.

Selon l'article L.153-47 du code de l'urbanisme :

« Les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par l'organe délibérant de l'établissement public compétent, dans un délai de trois mois à compter de la transmission à l'établissement public du projet de modification simplifiée lorsque celui-ci procède de l'initiative du maire d'une commune membre et ne porte que sur son territoire, ou par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. (...) ».

Les modalités de mise à disposition du dossier au public proposées sont :

- Dossier consultable pendant au minimum 30 jours consécutifs en mairie durant les jours et heures habituels d'ouverture en version « papier », et en version numérique sur le site internet de la CCCPA,
- Ouverture d'un registre « papier » pendant la durée minimale d'un mois précitée pour recueillir les observations, propositions et contre-propositions du public,
- Possibilité également d'écrire au président durant la période impartie par courrier, par courriel qui les visera et les annexera audit registre,
- Information auprès du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition, par une annonce légale dans un journal local, par une publication sur le site internet de la CCCPA, de la commune et par un affichage en mairie.

Conformément à l'article R104-33 du Code de l'Urbanisme, l'autorité environnementale (MRAE) a été saisi pour avis conforme dans le cadre d'un examen au cas par cas afin de définir si le projet nécessite de réaliser ou non une évaluation environnementale. A l'issue de cette consultation, le conseil de communauté doit confirmer cette décision par délibération.

La MRAE a jusqu'au 25 avril 2024 pour nous faire part de sa réponse. Le prochain Conseil de Communauté étant programmé pour fin juin, il est nécessaire de déléguer au bureau communautaire le pouvoir de prendre cette décision.

Le Conseil décide à la majorité (1 abstention) :

- de retenir les modalités de mise à disposition du dossier au public proposées,
- d'engager dès que possible les démarches nécessaires pour mener cette mise à disposition auprès du public,
- de déléguer au bureau communautaire le pouvoir de décider de confirmer l'avis de l'autorité environnementale relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale.
- de transmettre la délibération à la préfecture des Ardennes, et de procéder à un affichage à la Communauté de Communes pendant un mois.

Acte rendu exécutoire
(après transmission en sous-préfecture de Rethel)

Pour extrait certifié conforme

**Le Président de la Communauté de Communes
Bernard BLAIMONT**



Bernard BLAIMONT

Bernard BLAIMONT
2024.04.18 15:23:09 +0200
Ref:6372765-9535003-1-D
Signature numérique
le Président